

La fièvre et ses remèdes

Ainsi donc, pour protester contre la nouvelle hausse des taux d'intérêt hypothécaire décidée dans le désordre la semaine dernière, je devrais, si ma banque fait partie du nombre des établissements «coupables», transférer l'argent de mes économies au Crédit suisse... C'est du moins ce que me demande de faire l'Association suisse des locataires (ASLOCA), sous prétexte que le Crédit suisse a décidé dernièrement de ne pas augmenter ses taux hypothécaires, mais plutôt celui de l'épargne, de manière à attirer ces fonds qui ont de plus en plus tendance à aller se placer à l'étranger. Mon argent devrait donc être mélangé à des capitaux douteux en provenance du trafic de la drogue, dont on sait qu'ils ont été accueillis avec beaucoup de prévenance par cette banque. Et je devrais passer outre aux recommandations des milieux du développement — ou sont-ce celles des anti-nucléaires? — qui m'ont demandé de retirer mes sous du Crédit suisse parce qu'il fait des affaires avec l'Afrique du Sud — ou bien est-ce parce qu'il a participé au financement de quelque surgénérateur? Je n'ai fort heureusement pas de bas de laine, ce qui m'évite d'avoir à résoudre la lancinante question du lieu de son dépôt. Je reste toutefois perplexe à propos de l'effet de l'appel au boycott lancé par l'ASLOCA. Même si plus des deux tiers des Suisses ne sont pas propriétaires de leur logement, je doute qu'ils soient suffisamment politisés pour suivre massivement pareil mot d'ordre. Et bien sûr, les personnes les plus concernées par les hausses du taux hypothécaire — celles qui se sont endettées pour acquérir leur logement et les locataires de condition modeste — sont de toute façon celles qui, par définition, ont des livrets d'épargne fort peu garnis. Les remèdes, pourtant, existent. Il faut marteler cette idée, déjà développée dans ces colonnes, d'une diversification des instituts offrant des prêts hypothécaires, avec pour corollaire

une plus grande concurrence dans ce secteur. On pense bien sûr à un engagement accru des caisses de pension (*lire notre dossier des pages 3 à 5*). Détentrices d'un très important capital, elles n'ont pas le souci d'attirer des fonds, puisqu'elles gèrent une épargne obligatoire, et leur rentabilité est calculée sur le long terme. Elles sont donc les mieux à même d'offrir des hypothèques à taux fixe garanti pendant une certaine durée. Leur marge est immense puisqu'elles ne contrôlent que le 4% du marché hypothécaire, contre plus de 88% pour les banques et un peu moins de 6% pour les assurances. Et les caisses de pension sont censées être gérées paritairement entre patrons et salariés. Leurs représentants dans les organes dirigeants entendraient peut-être avec plaisir les conseils de l'ASLOCA sur la manière la plus favorable aux locataires de placer les fonds du deuxième pilier.

Autre proposition, celle des consommatrices qui reviennent à la charge avec leur seconde initiative sur la surveillance des prix. Elles réclament notamment la possibilité, écartée par le Parlement en 1985, pour M. Prix d'intervenir sur les taux hypothécaires. Pareil contrôle aurait l'avantage de rendre plus difficile et plus risqué le report des effets d'une politique anti-inflationniste sur le dernier maillon de la chaîne — les locataires et les petits propriétaires. Et finalement, ceux que viennent frapper les hausses de loyer sont souvent les mêmes auxquels on a refusé cet automne une pleine compensation du renchérissement, sous prétexte, déjà, de ne pas favoriser l'inflation. Mais cette politique de report constant des pertes sur les plus faibles pourrait avoir atteint ses limites. Et la droite serait bien inspirée de «socialiser» quelque peu sa vision du monde. Car le capital humain ne se gère pas comme un portefeuille boursier.

Opposition constructive

(jd) Les habitants d'Ollon: des héros de l'autonomie communale dans un monde où les décisions sont de plus en plus imposées par les contraintes techniques, ou des égoïstes intéressés par les seuls bienfaits de l'énergie électrique sans vouloir en assumer les inconvénients?

Juridiquement, il n'y a rien à redire aux activités de la Cédra depuis qu'en 1988 le Conseil fédéral a admis le principe de la faisabilité de l'entreposage des déchets radioactifs. Mais en l'occurrence il s'agit d'un problème politique que les procédures formelles, aussi bonnes soient-elles, ne permettront pas de résoudre. Et l'approche moralisante, qui stigmatise l'égoïsme local et déplore la perte du sens de l'intérêt général, passe elle aussi largement à côté de la question. Certes, on ne peut pas nier que les individus comme les collectivités cherchent spontanément à maximiser leurs avantages et à éviter les charges, quitte à les faire porter par d'autres. Pourtant l'opposition d'Ollon, pour peu qu'on s'astreigne à une lecture sérieuse de la situation, met en lumière un enjeu autrement plus important que l'antagonisme quelque peu abstrait entre intérêt général et égoïsme ou autonomie locale.

Les réticences ou le refus de communes et de régions d'abriter les déchets radioactifs doivent être compris comme la remise en question d'une logique à courte vue, et à terme insupportable, celle de la croissance continue. Quand, à la fin des années 50, l'énergie nucléaire a été acceptée dans un consensus général, on ne parlait pas de déchets; il n'était question que d'énergie propre et abondante, d'indépendance nationale et de performances technologiques. Puis nous avons exporté ces déchets. Aujourd'hui la situation change, et pas seulement en matière nucléaire: le tourisme des déchets se heurte à une résistance accrue et c'est heureux. Bientôt nous ne pourrions plus expédier nos piles usagées en Allemagne de l'Est; la France voisine renâcle à abriter le surplus de nos poubelles ménagères et le trafic des déchets toxiques — qu'on qualifie pudiquement de spéciaux — est maintenant réglé par des normes internationales. Bref, à l'avenir chacun devra gérer ses propres déchets; la fuite en avant par l'exportation des nuisances n'est plus

possible. Mais cette nouvelle contrainte ne va pas sans difficulté et le risque existe d'un tourisme intérieur. Déjà la majorité des sites potentiels de stockage des déchets nucléaires se trouve dans les régions défavorisées du pays. Est-ce du seul fait des caractéristiques géologiques ou cherche-t-on de préférence des régions moins denses en population et plus sensibles à un apport fiscal supplémentaire? Où l'intérêt général risque de prendre la forme d'un colonialisme de la Suisse urbaine et industrielle.

Le problème ne porte pas seulement sur les déchets existants mais surtout sur les déchets à venir. Le fait que dorénavant nous devrions assumer nous-mêmes leur gestion introduit une nouvelle dimension du problème. Comment faire admettre à une collectivité locale que sa contribution à l'intérêt général consiste à abriter une décharge, un incinérateur ou une installation de retraitement sans simultanément poser les jalons politi-

ques d'une rupture avec la logique de la croissance continue? Or ces jalons font cruellement défaut. L'effort aujourd'hui porte, pour l'essentiel, sur l'élimination des déchets et non sur la modification des processus de production et des comportements de gaspillage qui pourraient contribuer à minimiser ces déchets. Le discours officiel sur la nécessité de poubelliser certains lieux tranche avec l'absence d'engagement en faveur d'une utilisation rationnelle des matières premières et de l'énergie. Voyez le projet d'article constitutionnel sur l'énergie, ramené au strict minimum, la levée de bouclier dès qu'il s'agit de lutter contre l'augmentation de la consommation d'électricité. C'est toute la valeur de l'opposition résolue des habitants d'Ollon. Par leur refus ils nous mettent face au choix capital: logique de la poubelle ou logique d'une production et d'une consommation respectueuse de l'environnement. Le jour où nous aurons clairement choisi la seconde perspective, il est probable que le stockage et le traitement des déchets rencontreront moins de résistance. ■

TAUX HYPOTHÉCAIRES

Et M. Prix dans tout cela ?

(yj) La semaine dernière, alors que les banques s'apprêtaient à lancer, en ordre désuni, la troisième vague de hausse des taux hypothécaires, le Conseil fédéral publiait le message qu'il avait adopté, le 27 novembre dernier, relatif à la deuxième initiative populaire «sur la surveillance des prix et des intérêts des crédits».

Cette intéressante coïncidence de calendrier ne se reproduira malheureusement pas au niveau des effets; car si les nouveaux taux deviendront bel et bien applicables dans les mois à venir, les Chambres fédérales auront besoin de plus d'une année pour examiner les propositions de l'exécutif. Celui-ci préconise le rejet de l'initiative et présente un contre-projet indirect reprenant dans la loi la totalité des demandes formulées par les consommatrices romandes — avec l'espoir de voir l'initiative retirée si la révision de la Loi sur la surveillance des prix est acceptée par le Conseil national, prioritaire, et le Con-

seil des Etats, dont les ténors ont déjà annoncé leur réticence.

Tout repose donc sur la conscience des parlementaires. Le Conseil fédéral ne pouvait faire autrement que d'accepter l'initiative quant au fond puisque, par cette voie de la démocratie semi-directe, les consommatrices ont en fait demandé la reprise de trois dispositions figurant dans le projet de loi de 1984 consécutif à l'acceptation de la

première initiative, en 1986, et que les Chambres avaient écartées, à savoir: l'inclusion des crédits dans le champ d'application de la surveillance des prix; la possibilité, pour le surveillant des prix, de faire des recommandations, s'agissant de prix fixés approuvés ou soumis à une surveillance de la Confédération, des cantons ou des communes; la liberté d'appréciation laissée au sur-

Dossier – La fièvre et ses remèdes

veillant pour juger de l'éventuelle publication de ses décisions et recommandations.

Sur la forme, ces revendications ne sont effectivement pas du niveau constitutionnel, et le Conseil fédéral a donc raison de les rassembler dans un projet de révision législative, en espérant que, cette fois, le Parlement ne hâchera pas aussi menu qu'il y a quatre ou cinq ans. Mais les organisations économiques et «les deux grands partis bourgeois gouvernementaux» (comme dit le message) maintiennent leur opposition au principe même de la surveillance des prix (radicaux), respectivement à l'extension des pouvoirs de M. Prix, qui est pourtant l'un des leurs (démocrates-chrétiens).

Si le Parlement devait demeurer sur ses positions, l'affaire ira devant le peuple, où la cause est d'ores et déjà entendue. Même si les taux d'intérêt hypothécaire devaient redescendre en temps utile, malgré l'apparente inefficacité du surveillant Odilo Guntern au vu du renchérissement actuel, malgré les réticences des consommatrices alémaniques tardi-

vement montées dans le train de la seconde initiative lancée par les «latines», l'issue d'une éventuelle votation ne fait pas de doute: ce sera oui pour la seconde fois en moins de dix ans, et avec une majorité plus nette encore qu'en 1982 (56,1% et 17 cantons).

S'agissant des taux d'intérêt que certains persistent à voir durablement à la hausse, ils devraient amorcer bientôt leur redescente si les choses se passent comme en 1975-76 ou 1981-82; les taux atteignaient déjà les sommets actuels, sans se situer pour autant au niveau habituel de 0,75 point-pourcent supérieur au rendement moyen des obligations de la Confédération, lequel a passé de 5,4% en septembre à 6,1% en décembre

de l'an dernier. Le fait que les taux n'aient pas rattrapé plus vite tient sans doute aux «pressions de la rue» et aux nombreuses interventions des associations de locataires, en direct ou par l'intermédiaire de leurs porte-parole aux Chambres fédérales, Moritz Leuenberger en tête. Au reste, la structure de leur bilan et l'excellent exercice 89 devraient inciter les banques à la modération. Il y va non seulement de leur marge brute, mais aussi et surtout de leur image, comme l'ont bien compris les dirigeants du Crédit Suisse, dont l'établissement se donne ces jours un coup de polish, bien nécessaire après toute une série d'affaires, de Chiasso au blanchissage d'argent sale. ■

FINANCEMENT DES HYPOTHÈQUES

Caisses de pension à la rescousse

(ag) La Communauté genevoise d'action syndicale a proposé — ce que DP préconise depuis longtemps — que les fonds du second pilier servent, entre autres, à financer des prêts hypothécaires à taux stable.

Pour des raisons de forme, l'accueil patronal a été froid. Mais on a vu resurgir les objections traditionnelles. On peut les résumer ainsi. Les administrateurs des fonds des caisses de pension ont certes le devoir de veiller à la sécurité des placements, mais aussi celui d'obtenir le meilleur rendement possible. Toute amélioration de la rentabilité par rapport au minimum représenté par le taux technique permettra en effet quelques libéralités, notamment au titre de la compensation du renchérissement.

L'objection est assez hypocrite. Jusqu'ici les caisses ont effectué l'essentiel de leurs placements en obligations, dont le rendement était inférieur au taux hypothécaire. Personne chez les censeurs d'aujourd'hui ne les a critiquées parce qu'elles privilégiaient ce type d'investissement.

D'autre part, il ne s'agit pas pour elles de faire des cadeaux, mais de viser un taux moyen. Imaginons qu'elles aient souscrit chaque année des obligations, le rendement moyen sur dix ans s'établirait autour de 5%. Probablement

que la reprise de l'inflation et la hausse des taux liée à la faiblesse du franc suisse pousseront à la longue ce taux moyen vers 5 1/2%. La communauté genevoise a retenu 5 1/4% sur la base d'un calcul portant sur les vingt dernières années.

Pas question de cadeaux donc. Le long terme (hypothécaire) serait financé par du long terme (prêt des caisses de pension). Chaque partie peut y trouver son compte. Il va de soi que le prêt à taux fixe doit être assorti d'un engagement de la coopérative ou de la société immobilière de calculer des loyers transparents, à l'abri des variations ordinaires du taux hypothécaire.

Le remède n'aurait rien du miracle. Il ne mettrait pas, du jour au lendemain, des logements bon marché à disposition. Mais il serait une contribution importante à la stabilisation des loyers et par conséquent du coût de la vie.

Les structures de fonctionnement nécessaires pour que l'idée entre dans les faits ne seraient ni lourdes, ni difficiles à mettre en place.

Les propositions de la Communauté genevoise d'action syndicale sont de nature à donner un sens plein au mot «paritaire». On souhaite que l'Union des associations patronales genevoises dépasse sa réaction d'amour-propre pour entrer en matière sur le fond.

L'épargne est excédentaire

(ag) L'absurdité d'une politique d'argent abusivement chère est démontrée par les comptes nationaux. Ils donnent pour l'année 1988 les chiffres suivants:

	En milliards de francs
Epargne de l'Etat	9,6
Epargne des assurances sociales	16,2
Epargne des sociétés	17,5
Epargne des ménages	16,9
Epargne disponible	60,2

Si l'on ajoute les amortissements, soit la consommation de capital fixe, qui représente 27,7 mia, la formation brute de capital de la nation est de 88 mia. Pour nos besoins nationaux, nous en dépensons 76 en investissements publics et privés. La Suisse est donc un pays à épargne excédentaire, donc exportée, pour 12 mia. Dans une situation aussi positive est-il normal de laisser à ce point se déséquilibrer le marché intérieur? ■

Récurrent

(ag) Markus Lusser, directeur de la Banque nationale, se distinguait par son non-conformisme. Il aimait dire aux banquiers deux, trois, quatre vérités et comme il est issu du sérail, ses critiques ne pouvaient pas être récusées pour incompétence et partialité. Il est rentré, aujourd'hui, dans le chemin droit et conforme des présidents de la BNS. Quand l'inflation s'accélère, aiment-ils à dire, c'est la faute à l'indice des prix.

Fritz Leutwiler, son prédécesseur, avait mis en cause l'enregistrement du prix du mazout, qui lors du deuxième choc pétrolier chahutait l'indice. Le pétrole, di-

sait-il, dépend de contingences internationales irrationnelles qui ne doi-

vent pas remettre en cause l'assise des prix nationaux. N'en tenons pas compte! proposa-t-il. Peu après, l'effondrement du prix du baril calmait l'inflation durablement, grâce à l'indice qui enregistra fidèlement la baisse. Fritz Leutwiler laissa les mémoires courtes l'absoudre. Markus Lusser, lui, mène une politique difficile que lui imposent et l'excès de liquidités créé en 1987-88, et la faiblesse du franc suisse, et l'inflation importée, et l'importance des placements suisses sur d'autres monnaies. La Banque nationale limite donc la masse monétaire et laisse monter le loyer de l'argent.

Mais, s'écrie Markus Lusser, pourquoi l'ensemble du marché du logement amplifie-t-il les variations du crédit? La politique monétaire ne devrait pas être reliée aussi étroitement au prix des loyers; c'est lui enlever toute souplesse; la Suisse est le seul pays à subir un mécanisme aussi rigide, pour le plus grand préjudice de son économie.

Manipulation délicate

Markus Lusser oublie une chose et en occulte une autre. L'oubli, c'est d'ignorer le fait que la Suisse est le pays au monde qui connaît le plus fort endettement par habitant. C'est précisément la raison pour laquelle la manipulation

conjoncturelle du loyer de l'argent y est si délicate; 1% de variation du taux hypothécaire représente le déplacement d'une masse de plus de 3 milliards.

Mais Markus Lusser occulte aussi une politique que son prédécesseur affichait ouvertement. Pour ne pas être inflationniste, la politique de l'argent cher, dans un pays aussi fortement endetté, implique que la compensation du renchérissement ne soit pas entièrement accordée.

Le patronat a, en 1989, tendu la corde sans aller jusqu'à la rupture, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre. Souvent, en jouant sur les dates de référence (août ou septembre), il a réussi à ne lâcher qu'un 3%, quand bien même le 5% était déjà programmé et annoncé par le chef du Département de l'économie publique lui-même.

1990, l'année de la contestation

Si 1989 a été l'année de la compensation à retardement, 1990 risque d'être celle de la contestation ouverte de cette compensation. Pour deux raisons: sur le marché intérieur, on voit mal l'industrie du bâtiment qui subira la première le contrecoup du loyer de l'argent et des arrêtés urgents, accepter sans sourciller

des hausses de 5% au moins. Quant à l'industrie d'exportation, elle verra annihilée ainsi la prime que lui offrait jusqu'ici la baisse du franc suisse. Et en 1990, il ne sera pas possible de jouer avec l'indice de référence.

Les syndicats et les travailleurs, dans cet affrontement d'ores et déjà programmé, pourraient rappeler quelques vérités essentielles.

Il est absurde, comme le reconnaît malgré lui Markus Lusser, de faire en Suisse une politique anti-inflationniste en poussant à la hausse le loyer de l'argent. La Suisse est un pays hypothécairement trop endetté. Elle n'est pas les USA de M. Volker, du début des années Reagan.

L'épargne, celle des entreprises, celle des ménages, celle du second pilier reste extrêmement forte. L'assèchement du marché intérieur devient dès lors, s'il est poussé trop loin, un comportement anti-national.

L'inflation actuelle n'est pas due aux coûts salariaux. Dans les premières années des sept de haute conjoncture, les salaires ont pris du retard. En 1989, la référence choisie a faussé la pleine compensation du renchérissement. Combattre l'inflation par la réduction du pouvoir d'achat serait d'autant plus injuste. Pourtant la troisième hausse vient d'être décidée par les grands (UBS et Banque cantonale de Zurich). L'explication sera donc vive. ■

Et l'amortissement...

(ag) La hausse des intérêts hypothécaires est censée avoir un effet anti-inflationniste. Affirmation discutable, dans la mesure, mais c'est un enjeu, où les salaires sont indexés. Affirmation peu sociale, car de toute façon la hausse crée à coup sûr des catégories de perdants, par exemple les retraités dont les pensions ne suivent pas le coût de la vie.

Pourquoi, politique de rechange, ne pas accélérer les amortissements plutôt que d'augmenter les taux. L'amortissement donnerait aux banques des liquidités supplémentaires peu coûteuses; il s'agirait pour le petit propriétaire une épargne forcée, mais mieux vaut payer des amortissements à son bénéfice que des intérêts bancaires accrus à

fonds perdus. Certes si le problème est simple lorsqu'il s'agit d'un propriétaire, emprunteur, dont le contrat avec son accord peut être modifié, il en irait autrement pour une société immobilière qui vise un rendement net et qui aurait tendance à reporter ses charges d'amortissement accrues sur le locataire.

Mais on pourrait imaginer que le locataire recevrait pour la hausse correspondant à l'amortissement accru des certificats rachetables à terme par le propriétaire avec l'appui de la banque prêteuse, remettant ainsi le compte à la normale.

La hausse du loyer de l'argent n'est pas la seule voie possible pour une politique anti-inflationniste.

Le silence est d'or

Avec 5% de hausse de l'indice des prix à fin décembre, la Suisse ne se situe plus que dans la moyenne européenne, alors qu'elle était auparavant, avec la République fédérale d'Allemagne, l'élève modèle du continent.

Ce résultat médiocre, si régulièrement aggravé par la hausse constante des taux hypothécaires, devrait susciter réflexions et propositions sur l'opportunité de la politique économique suivie jusqu'à présent.

La Banque nationale perd le contrôle

Il est devenu évident que la politique monétaire de la Banque nationale, qui doit officiellement assurer la stabilité des prix et du cours du franc, ne réalise ni l'un ni l'autre. Le délai normal d'attente, estimé habituellement à quelque 18 mois entre le moment où les décisions sont prises (été 1988) et celui où elles doivent produire leurs effets, est atteint. Durant ce laps de temps, cependant, la situation s'est plus dégradée qu'améliorée.

Et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Dans ses *Perspectives pour 1990*, la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles écrit que la politique de la Banque nationale «ne devrait porter ses fruits qu'en 1991 seulement». Ce pronostic, émis en décembre dernier, est aujourd'hui déjà dépassé. Loin de se calmer, le marché monétaire et celui des capitaux poursuivent leur dangereuse ascension. Les crédits commerciaux se situent naturellement à un taux net de 10%, ce qui constitue un record absolu de la période d'après-guerre. La Société de banque suisse émet un emprunt à 10 ans à 7%. Ce ne sont donc plus seulement les taux courts (à une année ou moins) qui sont touchés, mais aussi, désormais, les taux longs.

La Banque cantonale de Zurich et l'Union de banques suisses qui ont

les deux plus importants portefeuilles hypothécaires du pays, ont donné le signal d'un troisième relèvement des taux en une année. D'autres banques ont annoncé qu'elles ne suivraient pas le mouvement. Pourront-elles tenir et combien de temps?

Arrêtés psychologiques

Les arrêtés fédéraux urgents pour lutter contre la spéculation foncière ont une portée plus politique, ou psychologique, qu'effective. Du point de vue de la politique conjoncturelle, leur efficacité reste très limitée. Le crédit n'étant pas restreint, et les gains potentiels escomptés dépassant largement le coût de l'emprunt, les spéculateurs n'ont aucune raison de ne pas se servir.

Interpellé pour savoir si la Confédération interviendrait dans le secteur hypothécaire, le chef du Département fédéral de l'économie publique s'est contenté l'année dernière de déclarer que les banques devraient faire preuve de modération. Pas question cependant d'envisager un blocage des loyers. Ainsi, le mouvement inflationniste déjà enclenché va s'accélérer. Par contagion et par anticipation, il va toucher toutes les activités et tous les secteurs économiques.

Le fait qu'on en soit arrivé à une telle situation est une indication que la politique monétaire de la Banque nationale ne peut suffire seule à empêcher des dérapages programmés. L'action sur la masse monétaire et les taux d'intérêt est généralement adéquate lorsque la conjoncture évolue de manière équilibrée. Elle ne l'est plus lorsqu'on est en présence de dérèglements en profondeur du système.

Les vrais remèdes

D'autres moyens sont pourtant à disposition, en particulier le contrôle des crédits et de leur taux de croissance, que ce soit pour l'ensem-

ble de l'économie ou pour certaines branches particulières. Vers fin 1988- début 1989, cette mesure aurait dû être prise. La FOBB l'avait d'ailleurs demandée. En combinaison avec la politique monétaire, elle aurait permis de freiner les mouvements spéculatifs et les emballements du crédit auxquels nous avons assisté et qui ont amené la Banque nationale à constamment durcir sa politique. L'inconvénient majeur est évidemment que le contrôle du crédit est une mesure interventionniste, ce qui la rend d'emblée suspecte auprès des milieux dirigeants. Mais il faut vraiment avoir leur esprit tordu pour considérer comme «conforme au système» l'interventionnisme de la Banque nationale, dont l'efficacité est douteuse tant elle est lente à produire

ses effets, et pour rejeter quasi a priori d'autres mesures interventionnistes qui pourraient nous épargner un processus inflationniste. L'absence de débat sur ce sujet reflète-t-elle une paralysie de nos esprits ou est-elle l'expression d'une adhésion si profonde au système que nous en perdons tout sens critique? Ce silence radio indique en tout cas qu'il n'y a pas foule pour remettre en cause l'idée qu'une bonne petite inflation, de temps à autre, qui dure ce qu'elle doit durer, est très utile pour remettre les compteurs à zéro.

Et si en plus il est possible de n'en pas trop parler pour éviter de faire des vagues, on parvient, situation vraiment idéale, à faire l'impasse sur le délicat sujet de la répartition des coûts de l'inflation, qui se fait au détriment des épargnants et des petits revenus, mais au profit des emprunteurs et des détenteurs de biens réels, tels que terrains et immeubles. Il y a des situations où le silence est vraiment d'or.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

Dossier – La fièvre et ses remèdes

Le voyage des archives

On connaît ce mot terrible de Frédéric II, roi de Prusse, lors du premier, ou du deuxième, ou du troisième partage de la Pologne, à propos de l'impératrice d'Autriche: «Marie-Thérèse pleurait beaucoup, mais prenait quand même!» J'y ai quelquefois songé en entendant les déclarations de Monsieur Marchais et de tel ou tel autre communiste, parlant des événements de l'Est et plus particulièrement de la Roumanie... Et j'en ai été fort ému! A droite, avouons-le, beaucoup plus de dignité — je dirais même une attitude toute contraire. Quelque chose comme: «...prenaient beaucoup, mais pleuraient quand même!» Le sens de l'humain, quoi! Et je te rends visite, et j'entretiens des relations économiques et diplomatiques. Et je t'accorde des doctorats honoris causa...

Pour en revenir aux *Troubles Fêtes*, de François Debluë... le ou les thèmes... Et d'abord, peut-être — comme chez Barilier — la recherche dans de vieux papiers d'un secret, peut-être, ou peut-être seulement de la silhouette d'un vieux maître...

On songe à cet ancien commandant, dans la *Colonie pénitentiaire* de Kafka — «mais ne dramatisons pas»! — ou encore de ce passage du *Coup de dés ja-*

mais n'abolira le hasard, de Mallarmé: «Le MAÎTRE hors d'anciens calculs où la manœuvre avec l'âge oubliée...» Et plus loin: «Le NOMBRE existât-il autrement qu'hallucination éparse d'agonie...»

Mais encore une fois, ne dramatisons pas! Tout, ici, est dit avec la distance que confère l'humour, et une sorte de tendresse amusée pour les héros de l'histoire.

Au fait, cette histoire, quelle est-elle? Aïus est venu à Ambrières-les-Vallées, pour faire des recherches dans les archives de la localité, qui fête les 700 ans de sa fondation. Il y rencontre Yuk, le facteur (est-il hors de propos de remarquer que le personnage du facteur apparaît dans plusieurs romans de Robert Pinget, connaissant ses paroissiens, comme le dit Yuk, et connaissant les chemins d'ici-bas, éventuellement les chemins désaffectés, et les lieux-dits et l'ancienne réalité dont leurs noms portent témoignage). Il y a Kneph, le concierge du bâtiment où se trouvent les archives; Kneph qui a connu l'ancien archiviste et reste fidèle à sa mémoire. Il y a l'extraordinaire figure de Dulle, sortie tout droit d'un tableau de Bruegel, la *Dulle Griet* ou la *Zwarte Griet* — quelque chose comme Greta la Folle ou Greta la

Noire — «dans la tradition populaire flamande la femme méchante, la Mégère qui fait peur même au diable et dont on menace les enfants», qui symbolise aussi «les violences de la guerre et l'esprit du mal» (Robert Genaille: *Bruegel l'Ancien*). Mais ne dramatisons pas! Chez Debluë, elle est beaucoup plus, je crois, l'instinct non corrompu, une sorte de sagesse du cœur, et c'est pourquoi nous la voyons prendre fait et cause pour *Momos*, l'idiot du village, dont tous les autres se moquent. «Elle n'était pas folle, la grande Dulle», répété trois ou quatre fois — de même que de Kneph, le concierge ponctuel, il est redit sans cesse qu'il a été parfait!

Autre thème: le voyage et — bien vaudois! — le renoncement au voyage (cf *Retour d'Afrique* de Tanner): «*New York, ce sera pour une autre fois*» — New York où Aïus n'ira jamais sans doute, se contentant de revenir auprès de *Blouse*, qu'il aime...

Mais ce qui est dit est une chose, et comment c'est dit est une autre chose: tout comme Cherpillod, François Debluë a une voix, à nulle autre pareille, reconnaissable entre toutes... ■

NOTE DE LECTURE

Tableaux d'une ex

(ag) Donner un sens plus fort au banal de la vie, Jean-Luc Benoziglio s'inscrit dans cette recherche, comme Georges Perec ou Raymond Devos.

La mort d'un amour et les péripéties de la rupture s'expriment par des riens, ceux qui font que des vacances sont ratées, que la supériorité de l'autre à repeindre un appartement tourne de la joyeuse collaboration à l'humiliation ou qu'un commentaire de l'actualité du jour, la Palestine par exemple, fait éclater une divergence aux racines profondes.

Benoziglio sait dire cela comme un conteur d'histoires qui ne peuvent être comiques que par un ton, une respira-

tion (il ponctue son texte de *Mmmm*), un sens du détail.

Mais sous cette drôlerie, le tragique d'un destin à la fois unique et commun. Ce que Benoziglio n'avait pas réussi par la fiction fantastique dans *Le jour où naquit Kary Karinaky*, il l'obtient dans ce virage du banal drôle en désagrégation du monde, comme dans une ivresse qui de légère distanciation devient tour-nis cauchemardesque.

Jean-Luc Benoziglio est un enfant de Lausanne. De la Grotte où il habitait, il faisait chaque jour le chemin qui par Montchoisi mène au collège Champittet.

Aujourd'hui où les prix littéraires vaudois sont nombreux, il serait souhaitable qu'une marque d'estime venue d'ici rétablisse ce lien. ■

Jean-Luc Benoziglio. *Tableaux d'une ex*, Seuil, 1989

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'index, vous trouverez les signatures de:

Eric Baier	(eb)
Jean-Pierre Bossy	(jpb)
François Brutsch	(fb)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Eva Ecoffey	(ee)
André Gavillet	(ag)
Françoise Gavillet	(fg)
Jacques Guyaz	(jg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Marx Lévy	(ml)
Wolf Linder	(wl)
René Longet	(rl)
Béatrice Perregaux	(bp)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Jean-Luc Seylaz	(jls)
Jean-Bernard Racine	(jbr)
Victor Ruffy	(vr)

Les invités de DP:

Philippe Bois	(pb)
Mario Carera	(mc)
Jean-Pierre Ghelfi	(jpg)
Beat Kappeler	(bk)
Jean-Christian Lambelet	(jcl)
Laurent Rebeaud	(lr)

Les articles marqués d'un astérisque (*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscule indiquent un éditorial.

Abonnement: 65 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne — CCP 10-15527-9
Tél (021) 312 69 10 — Fax (021) 312 80 40
Boîte aux lettres Vidéotex: 021/3126910
Composition et maquette: Pierre Imhof, Françoise Gavillet, Liliane Monod
Impression: Imprimeries des Arts et Métiers SA

DOMAINE PUBLIC — INDEX 970 – 979

Trente-deuxième livraison des
textes parus dans ces colonnes
DP 970 (02.11.89)
à DP 979 (18.01.90)

1. Affaires fédérales

970	Les femmes et la Mob: Commémoration ou prise de conscience?	fg
972	Démocratie futile	JD
972	Réforme fiscale: La technique au lieu du politique	ag
972	De la science à la sorcellerie	pi
973	Non-Repos pour Mme Kopp	ag
973	Vous n'avez rien à dire, mais dites-le nous!	jd
974	Et maintenant, le débat politique!	JD
974	Après la chasse aux sorcières, l'exorcisme	ag
975	Pour un service différencié	PI
975	Le parcours de l'objecteur	pi
975	CEP: Autres questions	ag
975	Interview: Gilles Petitpierre – «Pas besoin de crise pour que les choses aillent mal»	pi
976	Du scandale aux réformes	WL
976	Recherche nouvelle conception, désespérément	jd
977	La transparence des fichiers	*
977	Police politique: Et les cantons	ag
978	Pour un renouveau civique	JD
978	Objection de conscience: Un pas en arrière	*
978	L'Année politique suisse	jd
978	Agriculture: Pour des accords contractuels	ag
979	Blanchissage: Enquêtes, jusqu'où?	ag
979	Le Conseil fédéral rectifie	réd

2. Cantons

970	Votations vaudoises: Feu l'Action nationale – La représentativité des partis	ag
971	VD: Signes d'un changement de ciel	ag
971	GE: La presse comme auberge espagnole	jpb
971	VD: Roulez en paix	pi
972	Elections lausannoises: La cohérence	ag/pi
972	Libéraux genevois: Démagogie au carré	fb
973	Des Genevois frileux	jd
975	Du monopole au partage	cfp
976	FR: Chronique d'une mort scandaleuse	pi
976	Pays de l'Est: L'exemple neuchâtelois	ag
976	POCH-ZH: Sabordage	jd
977	GE: Saint-Pierre gentillet	jd
977	GE: Cafouillage socialiste	jd
977	ZG: A qui perd gagne	ag
977	VD: Soyons logiques	pi
978	Trop c'est trop	*
979	BE, enseignement: Combinaison gagnante	cfp
979	Echéances cantonales	cfp

3. Economie

970	Prêts hypothécaires: De la marge pour les caisses de pension	pi
970	La spéculation qui cache la plus-value	ag
970	Spéculation foncière: Une analyse partielle et partielle	
	– Une pratique condamnable et inadmissible	vr
	– La dimension sociale oubliée	jbr
971	Banques alternatives: Succès	jd
974	La spéculation foncière (fin provisoire)	pi
974	Le sol n'est pas une denrée rare	pi
974	Banques sous pression	jd
976	Manipulations bancaires	yj
977	La tranquille impudence	YJ
977	Economie et médias: A votre service	ag
977	De la planification à l'éthique	jg
978	La petite Suisse investit dans le vaste monde	yj
978	Intérêt général	*
978	Critiques au sommet	cfp

4. Environnement

970	Politique agricole: Des critères écologiques	jd
977	La mode passe, les déchets s'entassent	jd
979	Ecologie forcée	pi

5. Energie

977	Ciel, un écologiste	pi
979	Dixence à la pointe	pi

6. Aménagement du territoire

975	Une rue en or massif	cfp
-----	----------------------	-----

7. Transports

973	«Ah! ces bagnoles»	pi
973	Dérapiage non contrôlé	pi
974	Un fossé qui se comble	pi
976	Financer l'obsolète	ag
976	Genève-est	cfp
978	Rouler électrique	pi

8. Politique sociale

971	On ne peut être bien portant dans un environnement malsain	rl
971	Cliniques privées: bilan mitigé	jd
971	Logique patronale	jd
972	Les femmes dans les syndicats	jd
974	Une solidarité contagieuse	fb
974	Il y a a bonus et bonus	*
975	De la discrimination à la xénophobie	jd
976	La xénophobie ordinaire	jd
979	Revoir l'AVS	réd

9. Monde du travail

971	Saint patron, donnez-nous...	jd
971	Le calcul des frontaliers	cfp
973	Carrières syndicales	cfp
975	La tentation de l'élitisme	jd

10. Consommation

971	Lait ouvert... Administration fermée	pi
973	«Rêveries d'un promeneur locataire»	jd
976	L'obligation de relouer	fb
976	Se poser les bonnes questions	*

12. La Suisse et l'Europe

970	Le communisme est mort, vive l'anti-communisme!	WL
972	Sprée de liberté	ag
975	La chance de l'AELE	yj
976	Un livre utile	ag
978	Suisse-Roumanie: Le réseau de la base	pi
979	L'Europe, sans complexe défensif	AG

13. Médias

971	«Informer» à tout prix	jd
974	Interview: François Gross – La passion d'un homme de presse	jd/pi

14. Tiers monde

976	L'enjeu démographique	réd
978	La longue plainte de l'Afrique	ag
979	Mauvais en Suisse, bon pour l'exportation	ag

15. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

970	La presse unanime	
971	La Hongrie à l'heure anglaise	
972	Le tour du monde du Christ	
973	Evidences oubliées	
974	Bientôt Noël	
975	Marché d'argent sale	
976	L'insupportable mépris de l'administration	
977	Einstein, Born et l'Atlantide	
978	Une Atlantide	
979	Une partie d'échecs	

16. L'invité de DP

970	Mme Thatcher en Suisse	jpg
973	Une zone sensible	jcl
974	Les vraies réformes vont commencer	bk
976	Vous avez dit «vision»?	mc
977	Pour un service national d'utilité publique	lr
978	Confusion entre mode et progrès	pb

17. Culture

971	Logo et photo graphie	ag
974	Pour saluer Sciascia	jls
975	Le choix d'écrire dans les années 30	eb
976	Nostalgies helvétiques	jls
976	«Du monde moderne»	pi
979	Qu'est-ce que le théâtre	bp

18. Divers

971	Démocratie et participation	YJ
971	Peine de vie	jd
971	Précisions	*
973	La neutralité européenne	AG
973	Quelques messieurs trop tranquilles	pi
973	Un an de plus...	pi
973	Chronique chinoise: Pendulaires	ml
974	Magistral hors-jeu	pi
974	Carnet rose	
975	Délais	
977	Europe de l'Est: Les autres partis	cfp
979	Le tourisme à l'université	pi
979	Libéralisme et démocratie: Nous sommes encore loin du compte	jd
979	Chronique chinoise: Train et fanfare	ml
979	Fabrique de DP: Nouvelle impression	pi

Le moteur doit être changé

Le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse viennent d'annoncer leur intention de lancer une initiative populaire visant à étendre sensiblement l'AVS aux dépens du deuxième pilier. Au-delà de la nécessité (presque) incontestée d'améliorer les rentes des aîné-e-s, quelles sont les raisons qui ont poussé les deux organisations dans ce que – par les temps qui courent – l'on peut bien appeler une aventure?

C'est en avril et en mai 1990 que devront se déterminer respectivement le Congrès du PSS et celui de l'USS sur le texte final de l'initiative à lancer. Jusque-là, les sections et les fédérations des deux organisations discuteront les détails du projet.

Dans les grandes lignes, l'initiative demande en ce qui concerne l'AVS:

- une augmentation de 50% des rentes AVS minimales (de 25% pour les rentes maximales et de 65% pour les rentes des «petits revenus»);

- des prestations indépendantes du sexe et de l'état civil;

- une bonification sur le compte AVS pour le travail de prise en charge d'enfants ou de personnes dépendantes.

En ce qui concerne la prévoyance professionnelle:

- le libre passage intégral;

- une réduction de l'assurance obligatoire de la LPP (parallèle à l'augmentation de l'AVS).

● **A l'origine: mécontentement et angoisse face au deuxième pilier.** Le système de prévoyance vieillesse dit des trois piliers est de plus en plus contesté. C'est particulièrement le cas au sein des syndicats et des partis de gauche, où bien des membres regrettent aujourd'hui le soutien qu'ils avaient accordé à ce principe lors de la votation populaire de 1972. En effet, alors que le 1^{er} pilier (l'AVS) est loin de garantir à toutes les personnes âgées les moyens de «couvrir les besoins vitaux dans une mesure appropriée» comme le veut la Constitution, le deuxième pilier (la prévoyance professionnelle obligatoire) est ainsi organisé qu'il exacerbe le plus souvent les inégalités sociales au lieu de les atténuer. L'absence de libre passage intégral et l'insuffisance de la gestion paritaire aggravent encore la situation. Fina-

lement, les problèmes causés par l'accumulation des capitaux et ses effets pervers sur le marché du logement inquiètent toujours plus la population et, partant, la base syndicale et socialiste. D'où la demande de cette base d'intervenir par le biais de l'initiative populaire.

● **Un pas en direction de la pension populaire.** Aux yeux de la plupart des experts de la sécurité sociale, l'idée de gonfler le premier pilier au détriment du deuxième est foncièrement juste. Cet exercice permettrait de faire d'une pierre plusieurs coups: d'abord, se rapprocher en matière d'AVS de la pension populaire comprise dans le sens d'une rente couvrant les besoins vitaux de tout un chacun (1200 francs au moins selon le projet en discussion). Ensuite, la réduction du deuxième pilier entraînerait par la force des choses une réduction de ses défauts et lacunes. Sans compter que l'on aurait réalisé un transfert partiel d'une forme de prévoyance individuelle, soumise aux aléas de l'inflation et administrativement coûteuse à une forme beaucoup plus solidaire, à l'abri de l'inflation et administrativement peu chère.

● **Entre le pragmatisme et la témérité.** Pour savoir si cette initiative doit être située parmi les projets franchement utopiques ou parmi les réformes raisonnables, il faut analyser le contexte politique actuel. Du côté des institutions d'abord, les réformes annoncées — donc encore bien éloignées de leur réalisation — sont plus que timides. La dixième révision de l'AVS se fait attendre, l'avant-goût donné par le Conseil fédéral n'est pas enthousiasmant: aucune égalité véritable entre les sexes et pas d'augmentation des rentes.

En dépit de cela, la révision annoncée fait déjà l'objet de vives critiques de la part des milieux économiques et de leur représentants. Motif: une modeste augmentation des dépenses (entre 300 et 600 millions par an), due essentiellement aux frais occasionnés par l'assouplissement de l'âge de la retraite des hommes.

Quant à la révision de la LPP promise pour 1992, on a bien du mal à y croire. Tout laisse présager qu'il y aura peut-être des polissages de la carrosserie par ci et par là, mais que l'on ne doit pas s'attendre à une révision — moins encore à un changement — du moteur du véhicule.

Du côté du peuple, les paris sont ouverts... Bien sûr, la pauvreté de beaucoup de personnes âgées choque l'opinion publique. Mais les citoyennes et les citoyens manifestent aussi toujours plus de difficulté à accepter des innovations qui vont dans le sens d'une augmentation de la solidarité. En sera-t-il de même lorsqu'il s'agira des aîné-e-s, catégorie en pleine expansion? Même si dans le cas de l'initiative proposée il n'y aura que transfert d'un pilier à l'autre, et que les droits acquis seront bien sûr garantis, elle produira forcément des «gagnants» et des «perdants». Les premiers se trouveront parmi les personnes à faible revenu, les seconds — dans certains cas seulement — parmi les personnes très bien assurées. Gageons que le débat prochain à l'intérieur du parti socialiste et des syndicats sera dans une large mesure indicatif du futur débat au sein de la population.

Eva Eccoffey

Le prix du foyer

(c/fp) L'hebdomadaire de Migros a publié, dans ses éditions en français et en allemand, un article sur les finances des personnes âgées. Dans les deux éditions, l'exemple de budget est le même pour la proposition de prix de pension de la mère hébergée par sa fille à la suite d'une opération. Il y a, en revanche, une différence pour les mêmes conditions de revenus et de fortune, en cas de logement dans un home des services sociaux de Neuchâtel (1890 à 2250 francs par mois, selon la chambre) ou de Zurich (1880 francs). ■